

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 19

OBJET : Avenant n°1 au marché n°812 329 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants – Lot n°3 : « opération de transfert du verre ». Modification des modalités de reconduction du marché de collecte en porte à porte et intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay.

Le Bureau, légalement réuni le 27 avril 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 329 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 9 octobre 2012 ;

Vu l'avenant de scission au marché n°1876 du 9 novembre 2015 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – lot n°3 : « Opération de transfert du verre », notifié le 9 octobre 2012 et effectif au 1^{er} janvier 2013.

L'avenant n°1 vient modifier les termes et le périmètre de réalisation du marché précité :

- Afin de bénéficier d'une plus grande souplesse dans la procédure de renouvellement du marché de collecte, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc souhaite modifier par avenant les périodicités de reconduction. Ainsi :
 - Le marché sera reconductible 4 fois par périodicités successives de 6 mois
 - Au lieu de 2 fois par périodicités successives d'un an.

Sa durée maximale de 7 ans reste inchangée (sans pouvoir excéder le 31 décembre 2019).

- Dans un souci de rationalisation des prestations et des procédures, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les prestations de transfert des produits verriers réalisées sur le territoire de Vélizy soient intégrées à son propre marché reconduit (n°812 329).

L'incidence financière des prestations qui débiteront en janvier 2018 et qui seront prises en compte dans le cadre de la reconduction du marché initial prévoit un coût estimatif de :

- 5 670,00 € HT pour 6 mois (soit 2.37 % d'augmentation) ;
- 11 340,00 € HT pour 12 mois (soit 4.34 % d'augmentation) ;
- 17 010,00 € HT pour 18 mois (soit 6 % d'augmentation) ;
- 22 680,00 € HT pour 24 mois (soit 7.43 % d'augmentation).

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché n°812 329 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°3 « opération transfert du verre » ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services ».*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **19**

Nombre de suffrages exprimés : **19**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,
Le 27 avril 2017.



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

PROCES-VERBAUX
06-05-17

